

CONSEIL D'ADMINISTRATION – mardi 5 mai 2026  
Délibération n° 2026\_09

Présents avec voix délibératives :

- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Myriam FOUGÈRE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)

Présents :

M. Luc LORNAGE, Adjoint au Payeur Régional, M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénédi KODJO, Directrice Adjointe de la Régie Auvergne Numérique, M. François TEPPAZ-MISSON, Directeur Adjoint de la Régie Auvergne Numérique, M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,  
Le quorum étant atteint,

**Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :**

- **D'approuver les termes des projets d'Avenants n°2 aux lots n° 1 à 4 de l'accord-cadre – Mission CSPS / Diagnostic Amiante n° AC SCPS Amiante 2023, joint au présent rapport ;**
- **D'autoriser le Directeur de la régie régionale Auvergne Numérique, en application des dispositions de l'article R. 2221-28 du Code général des Collectivité Territoriales, à signer les Avenants n°2 des lots 1 à 4 de l'accord-cadre – Mission CSPS / Diagnostic Amiante n° AC SCPS Amiante 2023, avec la société Bureau Alpes Contrôles, et à exécuter et signer tous les actes y afférant.**

Le Président,



Bruno FAURE